



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016

25-29 janvier 2016, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif du programme de pays pour la République-Unie
de Tanzanie (2016-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Fondements du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2016-2021)	11



I. Fondements du programme

1. Depuis 2007, la République-Unie de Tanzanie enregistre une croissance soutenue de plus de 6 % (Bureau national de statistique, 2014) et se positionne pour devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. Elle a progressé en matière de développement humain, comme en témoigne l'amélioration de son Indice de développement humain (IDH), passé de 0,352 dans les années 1990 à 0,488 en 2013, et elle est en voie d'atteindre quatre des sept objectifs du Millénaire pour le développement, consistant à réduire la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans, à combattre le VIH/sida et le paludisme, à rendre l'enseignement primaire universel et à promouvoir l'égalité des sexes (Rapport de 2014 sur le développement humain et Rapport de 2014 de la Tanzanie sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement). Elle continue à maintenir la paix et la stabilité politique, sur son territoire depuis l'instauration d'une démocratie multipartite en 1995, mais aussi à l'échelle internationale, en jouant un rôle décisif à cet égard dans la région de l'Afrique de l'Est.

2. Malgré ces résultats, des difficultés demeurent en matière de croissance durable profitable à tous, de prospérité partagée, de viabilité de l'environnement et des ressources naturelles et de gouvernance. Le taux de pauvreté est en recul, à 28,4 % en 2012 contre 33,3 % en 2007, et le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est de 43,5 % (Banque mondiale, 2015). L'Indice de pauvreté multidimensionnelle indique une incidence plus élevée de la pauvreté que l'enquête sur le budget des ménages, pour la partie continentale du pays (64 % contre 28,2 %) comme pour Zanzibar (43,3 % contre 44,4 %) (Rapport sur le développement humain de 2014).

3. Il y a des inégalités entre les pauvres des zones rurales et ceux des zones urbaines, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté étant de 33,4 dans les zones rurales, contre 4 à Dar es Salaam et 21,5 dans les autres zones urbaines. Les pourcentages des ménages ayant accès à un approvisionnement en eau et en électricité amélioré sont respectivement de 85 et 34 dans les zones urbaines, contre 43 et 1,3 dans les zones rurales (Banque mondiale, 2014). Les possibilités limitées d'emploi dans ces zones entraînent un exode important des jeunes vers les villes. La pauvreté dans les zones rurales s'explique par la faiblesse des investissements, l'insuffisance des infrastructures, la faible croissance de la productivité dans le secteur agricole (3,3 % en moyenne en 10 ans, selon les données publiques de 2014), facteurs qui sont aggravés par une répartition inégale des ressources, la dégradation des sols et les changements climatiques. Outre qu'elle a un caractère rural, la pauvreté touche surtout les femmes. Selon le rapport sur les données économiques concernant les femmes et l'élimination de la pauvreté féminine (République-Unie de Tanzanie, 2015), environ 60 % des Tanzaniennes vivent dans une pauvreté extrême. En 2013, selon l'Indice d'inégalité entre les sexes (0,553), la Tanzanie était classée 123^e sur 149 pays, ce qui signifie qu'il y a d'importantes inégalités entre hommes et femmes en matière de développement humain. Si 89 % des femmes travaillent, plus de 53 % ne sont pas rémunérées, et sur les 30 % environ qui perçoivent un salaire, 17 % n'ont pas leur mot à dire sur les dépenses engagées (Bureau national de statistique, 2011). Les inégalités entre les sexes en matière de travail rémunéré et non rémunéré font obstacle à l'autonomisation économique des femmes et accroissent la violence dont elles sont victimes (Fondation pour la recherche économique et sociale, 2015).

4. En raison d'un accroissement démographique élevé (2,7 % par an pour une population d'environ 49 millions), auquel s'ajoute le fait que près de la moitié de la population a moins de 15 ans, environ 1 million de personnes entrent tous les ans sur le marché du travail. L'insuffisance des politiques d'emploi et d'autonomisation des femmes, dont témoignent les examens dont elles sont actuellement l'objet, et la faible capacité d'exécution des programmes de développement empêchent la création d'un nombre suffisant d'emplois décents pour ces nouveaux venus. Le moyen le plus direct qu'ont les ménages pauvres d'échapper à la pauvreté est de tirer suffisamment de revenus à long terme d'un travail (Banque mondiale, 2014). Bien que le pays ait fait récemment des progrès louables en matière de protection sociale, la couverture et la coordination insuffisantes des prestations laissent les pauvres sans recours face aux maladies, à la perte éventuelle de leur emploi et à d'autres calamités (Banque mondiale, 2013).

5. Le degré élevé de pauvreté et la rapidité de la croissance démographique aggravent la dégradation des sols et des forêts, la déforestation, la perte de biodiversité, la pollution de l'environnement et la détérioration des systèmes aquatiques, y compris des ressources en eau et des bassins versants. Inversement, la pauvreté est aggravée par l'utilisation non durable des ressources (Rapport de la Tanzanie sur l'état de l'environnement, 2014). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime qu'entre 1995 et 2010, la déforestation de la Tanzanie continentale a été de 372 816 hectares par an, soit 1,7 % de l'ensemble du couvert forestier. Les autres grands facteurs ayant des répercussions significatives sur la pauvreté sont les changements climatiques et les catastrophes naturelles, qui compromettent les moyens de subsistance des femmes vivant de l'agriculture, en raison de leur accès limité aux emplois rémunérés et du fait qu'elles sont dépendantes de secteurs sensibles au climat (Fondation pour la recherche économique et sociale, 2013). Les changements climatiques ont de graves incidences sur l'agriculture et la sécurité alimentaire car le pays est tributaire de l'agriculture pluviale en tant que source de revenus et source alimentaire. Selon les modèles de projection climatique utilisés pour prédire les fluctuations des récoltes dans 110 districts, la sécurité alimentaire va se détériorer sous l'effet des changements climatiques (Arndt, Farmer, Strzepek et Thurlow, 2012). Les ménages seront plus ou moins touchés selon les régions et le niveau de leurs revenus mais il est estimé, dans le rapport du pays sur l'état de l'environnement, que les incidences des changements climatiques sur l'agriculture seront de l'ordre de 1,12 % du produit intérieur brut par an. De plus, la surpêche, l'élevage intensif, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ont des répercussions majeures sur l'environnement et la pauvreté. Selon un recensement effectué récemment par l'Africa Wildlife Foundation, la population tanzanienne d'éléphants a été ramenée à 43 000 entre 2005 et 2015, soit un recul de 60 %, à cause du braconnage et du commerce illégal de l'ivoire.

6. Pour remédier à la pauvreté absolue, le Gouvernement continuera à s'efforcer d'accroître la transparence et la responsabilisation et d'améliorer la gouvernance démocratique pour tous [Vision du développement de la Tanzanie en 2025 (Vision 2025)]; Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté 2010-2015). Les organes nationaux de contrôle, à savoir le Parlement, le Contrôleur et auditeur général, le Bureau de la prévention et de la répression de la corruption et le Registre des partis politiques demandent à être renforcés (Indice de transformation de la Fondation Bertelsmann, 2014). La corruption dans les secteurs public et privé

suscite de plus en plus d'inquiétude. Les moyens qu'ont les citoyens de participer et de demander des comptes dans un cadre électoral et parlementaire s'améliorent, grâce aux progrès découlant du bon déroulement de la transition démocratique et du contrôle que le Parlement exerce sur le Gouvernement. L'accès à la justice et aux droits de l'homme doit être encore amélioré (World Justice Project, 2015), ce qui nécessitera de renforcer les capacités du système judiciaire et les moyens qu'ont les citoyens de se pourvoir en justice et de faire valoir leurs droits de l'homme. Ce déficit de gouvernance démocratique nuit particulièrement aux pauvres, aux femmes, aux personnes handicapées et aux jeunes. Ces groupes de population exigent d'ailleurs de plus en plus de se faire entendre et de participer. La participation organisée de la société civile à la vie publique et à la formulation des politiques s'accroît également, étant entendu cependant que le retard à combler à cet égard est important.

7. La réduction de l'extrême pauvreté, des inégalités et de l'exclusion est ralentie par l'insuffisance des capacités d'administration des politiques, notamment de conception, de formulation et d'application des politiques, réformes et programmes inclusifs favorables aux pauvres (Réformer le secteur public tanzanien, 2013). Ces capacités sont inadéquates, en particulier dans les institutions chargées de l'élaboration des politiques économiques, de la budgétisation et de l'allocation des ressources et en ce qui concerne la coordination et la mise en œuvre dans les domaines de l'agriculture (y compris l'élevage et la pêche), du commerce, de la protection sociale, des forêts, des terres, des changements climatiques, du tourisme, de l'énergie, des minerais, du gaz et autres ressources naturelles et de la gouvernance. L'insuffisance de données factuelles et de données de suivi et d'évaluation empêche le Gouvernement de planifier, budgétiser et suivre ses politiques avec précision, ce qui est préjudiciable aux investissements publics et privés dans les domaines susmentionnés (Examen de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, 2015). L'utilisation non viable des ressources naturelles, aggravée par la corruption dans ce secteur, et la situation actuelle d'accroissement du chômage et de participation restreinte des femmes et des jeunes aux processus de planification du développement national sont de nature à faire perdurer la pauvreté.

8. Dans le cadre du programme de pays précédent, le PNUD a contribué à résoudre les problèmes de développement susvisés, en mettant l'accent sur le renforcement d'une croissance économique favorable aux pauvres, l'environnement et les changements climatiques, la promotion d'une gouvernance démocratique, la prévention des crises et le redressement, ainsi que sur les questions intersectorielles que sont la problématique hommes-femmes, le développement des capacités et les droits de l'homme. L'évaluation 2014-2015 des résultats des activités de développement a permis d'établir que le PNUD offrait des programmes qui, étant fondés sur les priorités nationales de développement, contribuent aux débats sur le développement du pays dans une perspective de développement humain; qu'il renforçait les capacités institutionnelles dans des domaines tels que les systèmes de suivi nationaux et le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et qu'il contribuait à administrer et à faire appliquer les politiques existantes. Le PNUD contribuait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et il renforçait la coopération Sud-Sud en faisant part à d'autres pays des enseignements de l'expérience acquise.

9. L'évaluation des résultats des activités de développement a permis de déterminer les facteurs qui contribuent au succès du programme, à savoir : une solide appropriation nationale; une stratégie pertinente; la position privilégiée du PNUD en tant que partenaire de confiance; des réponses rapides, lorsqu'il y a lieu, aux besoins se faisant jour; le fait que l'exécution, le suivi et l'établissement de rapports s'effectuent à l'échelle du système des Nations Unies grâce au Fonds Delivering Results Together; et un renforcement des capacités institutionnelles pouvant avoir des effets durables. Cela étant, le retard apporté à l'exécution de certaines interventions, l'insuffisance des rapports internes sur les résultats, l'absence de preuves des résultats signalés, l'insuffisance des relations avec les partenaires de développement et l'absence de stratégie de sortie pour la plupart des interventions ont nui à l'efficacité, aux résultats des activités de développement et à la durabilité. Ces enseignements ont donné lieu à un certain nombre de mesures décisives. Le PNUD intensifiera ses relations avec les partenaires du développement, inclura des stratégies de sortie claires dans les descriptifs de projet, renforcera les capacités de suivi et d'évaluation et formulera de nouveaux projets applicables à certains groupes cibles de femmes. L'évaluation des résultats des activités de développement montre avant tout qu'il est bien placé pour traiter de la croissance économique favorable aux pauvres, de l'environnement et des changements climatiques, de la gouvernance démocratique, du développement des capacités, des relations entre les secteurs public et privé et de la gestion des partenariats. Elle montre également qu'il joue un rôle de fédérateur et d'intermédiaire impartial dans la promotion d'un programme de développement durable.

10. Le programme Vision 2025 et le Plan prospectif à long terme établis par la Tanzanie visaient à transformer celle-ci en pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. Ils prévoyaient pour cela d'industrialiser graduellement son économie, essentiellement agricole, en se servant de ses importantes ressources naturelles, en particulier de ses réserves de gaz naturel récemment découvertes, et de tirer profit de sa situation stratégique relativement aux chaînes de valeur régionales et mondiales. La Tanzanie attire des investissements appréciables du secteur privé et voit son secteur des technologies de l'information et des communications se développer rapidement. La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté appliquée actuellement à Zanzibar et le premier plan quinquennal de développement de la Tanzanie continentale arriveront à leur terme en juin 2016. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement a élaboré un plan d'examen et une esquisse des nouveaux cadres de développement des deux parties du pays. Le PNUD a appuyé les consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015 et la participation d'acteurs gouvernementaux et non étatiques aux négociations du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Durant les consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015, les parties prenantes, à l'instar du Plan prospectif à long terme et du programme Vision 2025, ont vu dans la croissance pour tous, la gestion viable des ressources naturelles et la gouvernance démocratique les principaux piliers de l'élimination de la pauvreté absolue et d'une croissance partagée (Rapport de 2014 sur le programme de développement pour l'après-2015). Les principales questions examinées durant les consultations nourrissent déjà les débats sur les politiques relatives au prochain programme de développement de la Tanzanie, qui est un programme d'industrialisation et de transformation économique aux fins d'un développement humain.

11. Fondés sur le Plan prospectif à long terme, Vision 2025 et le Plan d'aide au développement des Nations Unies 2016-2021, le présent descriptif du programme de pays vise à aider les citoyens, en particulier les jeunes, les personnes handicapées et les femmes vivant dans la pauvreté absolue, à améliorer leurs conditions de vie. La valeur ajoutée par le PNUD tient à la contribution de produits axés sur le savoir à la conception des politiques; à l'introduction de perspectives de développement humain dans les débats sur les politiques; à l'utilisation des meilleures pratiques de transversalisation de la problématique hommes-femmes et de méthodes fonctionnelles de développement des capacités; et à la création de partenariats et de réseaux permettant d'exécuter et de suivre les initiatives nationales concernant les pauvres et les groupes marginalisés. La stratégie directrice retenue consiste à renforcer les capacités des acteurs, des institutions et des systèmes nationaux au moyen d'interventions ciblées propres à accélérer une croissance économique à large assise et à protéger les gains de développement contre les chocs endogènes et exogènes. Le programme s'articule autour de trois priorités stratégiques liées entre elles et se renforçant mutuellement : a) croissance économique pour tous et réduction de la pauvreté; b) viabilité de l'environnement, changements climatiques et résilience; c) gouvernance démocratique. Les produits axés sur le savoir et la coopération Sud-Sud faciliteront l'innovation et permettront d'intensifier l'utilisation des bonnes pratiques dans les domaines prioritaires stratégiques.

II. Priorités du programme et partenariats

12. La stratégie du programme de pays est fondée sur une théorie du changement selon laquelle l'amélioration des cadres économiques, la diversification de l'économie et le renforcement des capacités des institutions, des entreprises et des particuliers réduiront au maximum l'exclusion et la marginalisation économiques et créeront des possibilités d'emploi décent et productif pour les groupes cibles. Remédier à la fois à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement au moyen d'investissements et d'une meilleure gouvernance permettra aux femmes, aux personnes handicapées et aux jeunes d'agir et de participer davantage aux débats sur les questions économiques, environnementales et de gouvernance. De même qu'une gouvernance responsable et transparente servira de fondement à une croissance économique pour tous et à une gestion durable de l'environnement, la création de mécanismes de contre-pouvoir renforcera l'état de droit, les mécanismes de responsabilisation et la participation des citoyens aux décisions tant économiques que politiques. Le programme de pays appuiera surtout l'élaboration des politiques, les activités de renforcement des capacités et un plus grand nombre d'interventions en aval de façon à obtenir des résultats tangibles pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Grâce à des interactions plus délibérées et plus soutenues avec divers partenaires, dont le secteur privé et d'autres partenaires non gouvernementaux, il œuvrera en faveur d'une approche beaucoup plus intégrée et du renforcement mutuel de la croissance pour tous, de la durabilité de l'environnement et de la gouvernance démocratique, les mécanismes de sortie devant être axés sur le développement de capacités durables.

Pilier I. Croissance économique pour tous et réduction de la pauvreté

13. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD continuera à faire en sorte que les femmes rurales pauvres et les jeunes au chômage disposent de moyens de

subsistance durables et d'un emploi décent et puissent bénéficier d'une protection sociale. À ce titre, il appuiera des travaux de recherche sur les politiques et des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir une économie plus diversifiée et à faire reculer la pauvreté et les inégalités dans les zones urbaines et rurales. Il renforcera les capacités institutionnelles des ministères pertinents et de certains districts de concevoir et d'appliquer des plans et politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes qui accordent une place de premier plan au commerce et qui comprennent des objectifs relatifs à la pauvreté et à l'environnement. Des produits axés sur la connaissance de la problématique hommes-femmes, des industries extractives et de la croissance pour tous compléteront ces efforts. Le PNUD renforcera la capacité des bureaux nationaux de statistique et s'associera à la Fondation Bill et Melinda Gates relative aux mégadonnées et aux données pour la décision (D2D) afin de disposer de davantage de données fiables et de pouvoir ainsi élaborer et suivre des politiques en s'appuyant sur des faits. Au niveau local, les interventions traiteront de la pauvreté, de l'emploi et des problèmes environnementaux. Le PNUD s'engagera dans une coopération Sud-Sud pour étudier les moyens de subsistance durables dans les domaines des pêcheries, de l'agro-traitement, de l'agroforesterie et de l'apiculture et il s'associera avec les districts, les milieux universitaires, le secteur privé, les coopératives et le Programme des Volontaires des Nations Unies pour promouvoir une meilleure utilisation des ressources naturelles et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes des zones rurales. À cette fin, il fera mieux connaître les initiatives fructueuses touchant la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, la formation professionnelle et l'accès aux technologies de l'information, aux marchés et à la finance et il mènera des initiatives pilotes sur ces questions. Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience seront utilisés pour planifier et élaborer des politiques. Le PNUD appuiera le tourisme lié aux espèces sauvages et les industries utilisant des ressources naturelles - qui sont créateurs d'emplois-, les marchés de produits locaux et les nouveaux partenariats commerciaux. L'appui à la protection sociale portera sur la création de systèmes et de structures propres à améliorer la coordination et le suivi aux niveaux national et infranational. Les interventions planifiées viseront à renforcer les capacités des principales institutions chargées d'exécuter les programmes de protection sociale destinés spécialement aux ménages et aux femmes pauvres. Des partenariats avec le secteur privé, la Banque africaine de développement, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale permettront d'adopter une approche holistique et coordonnée relativement à certaines questions et à certaines zones géographiques.

Pilier II. Viabilité de l'environnement, changements climatiques et résilience

14. Afin d'aider les femmes et les populations pauvres de 28 districts très dégradés, le PNUD cherchera à faire reculer la pauvreté dans ces districts en assurant la conservation de l'environnement et en créant des emplois et des moyens de subsistance durables. Il aura pour priorité d'aider à organiser une réaction nationale vigoureuse face aux menaces pesant sur les ressources naturelles, telles que la déforestation, la dégradation des sols, la perte de biodiversité et le commerce illicite d'espèces sauvages. Cette aide consistera à rendre les ministères pertinents et certains districts mieux à même de formuler et d'exécuter des politiques, stratégies et réglementations permettant de gérer l'environnement et les ressources naturelles,

ce qui sera fait en partenariat avec le PNUE, les principales institutions nationales chargées des parcs nationaux et des forêts et les secteurs afférents aux espèces sauvages et au tourisme. Le PNUD recourra à son réseau régional et mondial de savoirs et à la coopération Sud-Sud pour atteindre les résultats recherchés. Il renforcera les capacités des populations et des autorités administratives locales en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de gouvernance, en tenant compte du fait que la vulnérabilité aux changements climatiques est différente selon les sexes. De même, il aidera les ministères concernés à concrétiser les grandes réalisations visées dans les plans nationaux d'adaptation (concernant la Tanzanie continentale et Zanzibar) et dans la stratégie nationale relative aux changements climatiques. Il continuera par ailleurs à fournir davantage d'informations précises sur le climat et de systèmes d'alerte précoce aux fins de la préparation aux catastrophes, des interventions en cas de catastrophe et du redressement. Ce développement continu des capacités en amont et deux projets pilotes seront renforcés dans les 28 districts, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence météorologique tanzanienne. Le PNUD aidera à faire en sorte que les populations pauvres aient un meilleur accès à une énergie propre, en s'associant avec le secteur privé et en aidant le Gouvernement à promouvoir des sources d'énergie renouvelable, des normes énergétiques améliorées, des technologies énergétiques efficaces et des pratiques énergétiques propres. En aval, des interventions visant à permettre la création de revenus et la diffusion de nouvelles technologies économisant de l'énergie aideront à alléger le travail non rémunéré des femmes au foyer et à tirer les enseignements du cycle de programmes précédent aux fins de la planification et de l'élaboration des politiques.

Pilier III. Gouvernance démocratique pour tous

15. Le PNUD continuera à aider le Gouvernement à assurer une gouvernance nationale plus efficace, plus transparente et plus responsable. Il appuiera le développement des capacités de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et de la Chambre des représentants de Zanzibar, ainsi que des organismes chargés de l'administration des élections. Il aidera le Gouvernement à combattre la corruption en renforçant les capacités dans des secteurs comme la lutte contre les flux illicites de capitaux. Il aidera à améliorer l'établissement des rapports sur les droits de l'homme et l'accès à la justice et il appuiera les réformes juridiques en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Il aidera le Ministère des finances à mobiliser des ressources intérieures et à recourir à des sources alternatives de financement du développement pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans les plans nationaux de développement. Il continuera à faire appel à des experts et à des partenariats internationaux pour proposer des pratiques et innovations de nature à développer les capacités des institutions et des citoyens. Il s'associera avec la société civile pour que les personnes, les femmes et les jeunes pauvres et marginalisés puissent mieux faire entendre leur voix et participer aux activités des institutions démocratiques et aux processus démocratiques. La diffusion des technologies de l'information et des communications (pour une utilisation accrue de la technologie mobile par les parlementaires et une meilleure participation citoyenne) fournira aux citoyens des moyens novateurs de se faire entendre en ce qui concerne la transparence, la lutte contre la corruption, les élections et les activités parlementaires. La coopération Sud-Sud favorisera la multiplication des échanges et la diffusion des connaissances,

en permettant par exemple de mettre à profit l'expérience des pays de l'Asie du Sud-Est pour améliorer l'accès à la justice.

III. Administration du programme et gestion des risques

16. Le présent descriptif de programme, qui présente les contributions que le PNUD apportera aux résultats nationaux, est le document engageant au premier chef la responsabilité de l'organisation auprès du Conseil d'administration en ce qui concerne l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau national. Les responsabilités des cadres agissant aux niveaux national, régional et du siège aux fins des programmes de pays sont énoncées dans le programme et les règles et procédures opérationnelles de l'organisation et dans son cadre de référence du contrôle interne.

17. Durant le cycle du programme de pays, le PNUD se servira des dispositifs de gestion des programmes élaborés pour le PNUAD II, qui comprendront des interlocuteurs de l'ONU et du Gouvernement en plus des comités de supervision des projets. Le PNUD abandonnera la pratique du cloisonnement au profit de la gestion par portefeuille et, pour cela, réorganisera les domaines de programmation; renforcera la communication ainsi que l'apprentissage et la formation du personnel, afin que celui-ci soit à même de formuler des programmes et des projets de qualité; et renforcera également l'approche intégrée de l'exécution. Créer des emplois, protéger l'environnement et faire entendre la voix des pauvres seront au centre des projets du PNUD pour un développement durable.

18. Les difficultés auxquelles se heurtera l'exécution du présent programme de pays sont les suivantes : la faible capacité des partenaires nationaux de hisser l'exécution à la hauteur des ambitieux objectifs de développement de Vision 2025; le reclassement du pays en pays à revenu intermédiaire, ce qui suppose qu'il maintienne sa croissance économique et fasse reculer la pauvreté et les inégalités; et les crises et les événements mondiaux pouvant aboutir à une réduction des ressources et à une instabilité économique. Le programme de pays visera donc davantage à aider le Gouvernement à se rendre plus à même de mobiliser des ressources intérieures et à obtenir de lui une participation aux coûts, source potentielle de financement du PNUD. Afin d'accroître la résilience du pays face aux chocs financiers et économiques mondiaux, le PNUD, en collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les partenaires du développement et les établissements de recherche, renforcera les capacités nationales concernant l'intelligence économique, l'analyse des effets potentiels des événements mondiaux, la recherche des moyens appropriés de les atténuer et l'extension de la marge de manœuvre budgétaire, notamment le recours à des sources de financement du développement autres que les sources traditionnelles.

19. En utilisant l'approche harmonisée relative aux transferts de fonds, prévoyant une macroévaluation du système de gestion des finances publiques et des microévaluations des partenaires d'exécution, le PNUD aidera à atténuer les risques associés à la capacité d'exécution du Gouvernement. En consultation avec les partenaires d'exécution, il concevra des moyens de remédier aux retards de versement des fonds (en partie au moyen du paiement direct) et de démarrer l'exécution des projets.

IV. Suivi et évaluation

20. Les données nationales de qualité sont peu nombreuses dans certains domaines, dont l'emploi, la pauvreté, l'environnement, la problématique hommes-femmes, les ressources naturelles, les changements climatiques et la gouvernance, surtout au niveau infranational, ce qui fait qu'il est difficile d'analyser la pauvreté, les inégalités et l'exclusion. Le PNUD collabore étroitement avec le Gouvernement à ce sujet et le Bureau national de statistique donne la priorité aux données et aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont pertinents dans le contexte tanzanien.

21. En collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le secteur privé, les fondations et les établissements universitaires, le PNUD aidera à renforcer les capacités des principales institutions chargées des statistiques nationales et appuiera le suivi et l'évaluation effectués au titre des plans-cadres nationaux de statistique et de suivi de la pauvreté. L'application de ces plans permet au Gouvernement et aux parties prenantes de mener des enquêtes, dont des enquêtes sur la population et le logement, des enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes sur le budget des ménages, de collecter des données administratives et de rendre compte du développement national. Au moyen des partenariats existants, le Gouvernement et les principales institutions pourront établir des rapports sur les objectifs de développement durable et d'autres rapports sectoriels.

22. Le PNUD palliera le manque de données de référence et d'objectifs du présent programme de pays en conduisant des enquêtes initiales et mettra de côté au moins 5 % du budget du programme pour aider à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des partenaires, les données nationales et l'application des plans d'évaluation. En collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, il œuvrera de concert avec le Bureau national de statistique et le Fonds tanzanien d'action sociale pour que d'importants paramètres de données tels que la protection sociale, l'emploi, la problématique hommes-femmes, les ressources naturelles et la gouvernance au niveau infranational soient pris en compte dans les enquêtes qui seront effectuées.

Le PNUD renforcera ses capacités internes en recrutant des spécialistes du suivi, de l'évaluation et de la problématique hommes-femmes et en perfectionnant le personnel affecté au programme. Le système Atlas de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et d'évaluation des incidences de ces activités sur les sexes sera utilisé pour suivre l'investissement du programme dans la problématique hommes-femmes et les résultats. Le PNUD renforcera son programme pluriannuel de recherche, en place depuis 2012, pour établir le Rapport sur le développement humain de la Tanzanie et des notes d'orientation. Il continuera à collaborer avec les établissements universitaires et de recherche et le Bureau national de statistique pour mener à bien son programme de recherche.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2016-2021)

PRIORITE OU OBJECTIF NATIONAL : Une économie forte et compétitive et une croissance à large assise.
REALISATION VISEE PAR LE PNUAD II : L'économie se transforme de plus en plus, en devenant plus inclusive et favorable aux pauvres et plus compétitive et en offrant davantage de possibilités d'emploi décent et productif.
REALISATION 1 DU PLAN STRATEGIQUE : Croissance et développement sont inclusifs et durables et engendrent des capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données (S), fréquence des collectes de données (F) et entités responsables (ER)</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, niveaux de référence et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage du budget national consacré à la pauvreté, à l'environnement et à la problématique hommes-femmes</p> <p>Référence : À déterminer</p> <p>Objectif : À déterminer</p>	<p>S : comptes budgétaires; rapports sur les objectifs de développement durable; rapports sur l'examen des dépenses publiques,</p> <p>F : Annuelle et semestrielle</p> <p>ER : PNUD/PNUE, Ministère des finances; Commission de planification</p>	<p>Produit 1 : Certains ministères et districts ont renforcé les capacités d'élaboration, d'application et de suivi de politiques/plans de croissance sans exclusive, respectueux de la problématique hommes-femmes et écologiquement durables.</p> <p><i>Indicateur 1.1</i> : Nombre de politiques/plans prévoyant et allouant des ressources aux fins de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement et de l'égalité des sexes</p> <p>Référence : 1</p> <p>Objectif : 10</p>	<p>Commission de planification, Ministère des finances, Bureau du Vice-Président, Banque mondiale, ONUSIDA, ONU-Femmes, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale</p>	<p>Ressources ordinaires : 20 100 000</p> <p>Autres ressources : 22 900 000</p> <p>Total : 43 000 000</p>
<p>Indicateur : Nombre de pauvres et de ménages vulnérables bénéficiant d'une aide sociale</p> <p>Référence : 260 000</p> <p>Objectif : 1 250 000</p> <p>Indicateur : Dépenses publiques de protection sociale en % du PIB</p>	<p>S : Rapports du Fonds tanzanien d'action sociale, Budget du Ministère des finances, Enquêtes et rapports d'enquêtes (Enquête sur le budget des ménages, Enquête nationale, Enquête sur la population et le logement)</p> <p>F : Annuelle et triennale</p> <p>ER : ONU, Bureau national de statistique</p>	<p>Produit 2 : Options relatives à une protection sociale sans exclusive et durable rendues possibles et facilitées</p> <p><i>Indicateur 2.1</i> : Nombre de ménages des districts cibles bénéficiant d'initiatives de protection sociale</p> <p>Référence : 260 000</p> <p>Objectif : 300 000</p> <p><i>Indicateur 2.2</i> : Nombre de femmes ayant davantage de compétences</p>	<p>Ministère des finances, Fonds tanzanien d'action sociale, FNUAP, OIT, UNICEF, VNU, ONUSIDA, Banque mondiale, Département du développement international, Bureau national de statistique</p>	

Référence : 0,6 %

Objectif : 2 %

entrepreneuriales et pratiques dans les 28 districts cibles

Référence : 0

Objectif : 15 000

Indicateur : Nombre de nouvelles entreprises appuyées par l'ONU ou d'entreprises ayant pu se développer pendant la période d'application du PNUAD II qui sont toujours en activité 24 mois plus tard

Référence : 0

Objectif : 5 000 bénéficiant à 100 000 personnes se répartissant comme suit : 30 000 femmes au minimum dans les zones rurales et 30 000 femmes âgées de 18 à 50 ans dans les zones urbaines; 20 000 hommes de 18 à 35 ans dans les zones rurales et 20 000 dans les zones urbaines

Indicateur : Nombre de personnes signalant une augmentation de leurs revenus imputable à des initiatives appuyées par l'ONU pendant la période d'application du PNUAD II

Référence : 0

Objectif : 1 million de femmes rurales et 500 000 jeunes des zones urbaines; chiffres ventilés par âge, sexe, zone (urbaine ou rurale) et secteur

S : Rapports sur le PNUAD II
F : Annuelle et biennale
ER : PNUD, OIT, Département de la fonction publique

Produit 3 : Entreprises de femmes et de jeunes des 28 districts rendues mieux à même de se développer et d'ajouter de la valeur à leurs produits pour accroître leurs bénéfices

Indicateur 3.1 : Nombre d'entreprises de femmes et de jeunes faisant davantage de bénéfices et accédant plus facilement aux marchés.
Référence entrep. de jeunes : 0
Référence entrep. de femmes : 0
Objectif entrep. de jeunes : 500
Objectif entrep. de femmes : 500

Indicateur 3.2 : Nombre de personnes jeunes des deux sexes inscrites dans les projets de création d'emplois placés sous les auspices du Département national des services qui ont obtenu un emploi tous les ans
Référence hommes : 0
Référence femmes : 0
Objectif hommes : 500
Objectif femmes : 500

Secteur privé, organisations de la société civile, Département de la fonction publique, OIT, FENU, ONUDI, VNU

S : Rapports sur les objectifs de développement durable; Plans de développement par secteur économique

F : annuelle
ER : PNUD/Gouvernement

Produit 4 : Politiques et programmes pertinents des secteurs de croissance ayant été examinés et rendus opérationnels sur la base de faits et/ou de données.

Indicateur 4.1 : Nombre de politiques et de programmes des secteurs de croissance utilisant des indicateurs et des données ventilés par sexe et par groupe à des fins d'inclusion

Référence : 0

Objectif : 10

Indicateur 4.2 : Mesure dans laquelle les systèmes nationaux de collecte, de mesure et d'analyse des données

Ministères : des ressources naturelles et du tourisme; de l'agriculture; de l'énergie; de l'environnement; du commerce; des forêts et de la pêche

disposent des moyens techniques et institutionnels de suivre les progrès accomplis dans l'application du programme de développement pour l'après-2015 et dans la réalisation des objectifs de développement durable

Référence : Faible (1)

Objectif : Élevé (4)

(Échelle de 0 à 5).

Indicateur : Nombre de personnes signalant une augmentation de leurs revenus imputable à des initiatives appuyées par l'ONU pendant la période d'application du PNUAD II

Référence : 0

Objectif : 1 million de femmes rurales et 500 000 hommes jeunes des zones urbaines; chiffres ventilés par âge, sexe, zone (rurale/urbaine) et secteur

S : Rapports sur le PNUAD, rapports du Gouvernement, rapports de tierces parties, rapports du Ministère des ressources naturelles et du tourisme/rapports d'évaluation

F : Annuelle

ER : PNUD/ONU/Ministère des ressources naturelles et du tourisme

Produit 5 : Solutions concernant la gestion durable des ressources naturelles, les services relatifs aux écosystèmes, les produits chimiques et les déchets élaborés aux niveau national et infranational

Indicateur 5.1 : Nombre de ménages enregistrant une augmentation de leurs revenus dans les 28 districts cibles.

Référence : 0

Objectif : 7 000.

Indicateur 5.2 : Nombre de nouveaux emplois et moyens de subsistance créés grâce à la gestion des ressources naturelles dans les 28 districts cibles, ventilés par sexe.
Référence nouveaux empl./moyens de subsistance hommes : 0
Référence nouveaux empl./moyens de subsistance femmes : 0
Objectif nouveaux empl./moyens de subsistance hommes : 1 000
Objectif nouveaux empl./moyens de subsistance femmes : 1 500

Indicateur 5.3 : Pourcentage d'hectares de terres améliorés au moyen de méthodes de conservation des sols/de l'eau dans les districts appuyés.

Référence : 0

Objectif : 20 %

Ministère des ressources naturelles et du tourisme, gouvernement local, organisations de la société civile, Ministère de l'eau

Indicateur 5.4 : Nombre de femmes de certains districts participant aux processus de décision concernant l'utilisation des ressources naturelles

Référence : 0

Objectif : 1 500

PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Inverser efficacement la tendance actuelle de perte et de dégradation des ressources environnementales

RÉALISATION VISEE PAR LE PNUAD : Amélioration de l'environnement, des ressources naturelles, de la gestion des changements climatiques, de l'accès à l'énergie et de la gestion des risques de catastrophe

RÉALISATION 5 DU PLAN STRATEGIQUE : Le pays est en mesure de réduire la probabilité d'un conflit et d'atténuer les risques de catastrophes naturelles, y compris ceux découlant des changements climatiques.

<p>Indicateur : Nombre de ministères, de départements, d'organismes et de collectivités locales ayant de plus grandes capacités de gestion en ce qui concerne les ressources environnementales et naturelles, les changements climatiques, l'accès à l'énergie et les risques de catastrophe sur le continent et à Zanzibar</p>	<p>S : Rapports sur le PNUAD, rapports des ministères, rapports sur les réalisations et l'évaluation des projets</p> <p>F : Semestrielle et annuelle</p> <p>ER : PNUD/ONU, Gouvernement</p>	<p>Produit 1 : Les ministères et districts pertinents sont en mesure de formuler, d'appliquer et de faire appliquer des politiques, stratégies et réglementations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles</p>	<p>Bureau du Vice-Président, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Ministère de l'eau, les 28 districts, USAID, Union européenne, Département du développement international, Cabinet du Premier Ministre, administration régionale et gouvernements locaux, ONUDC, UNESCO</p>	<p>Ressources ordinaires : 8 900 000</p> <p>Autres ressources : 23 000 000</p> <p>Total : 31 900 000</p>
<p>Référence : Faible capacité des ministères, départements, organismes publics et collectivités locales en la matière</p>		<p><i>Indicateur 1.1</i> : Nombre de ministères appliquant des plans et des stratégies viables de gestion de l'environnement et des ressources naturelles</p>		
<p>Objectif : Augmentation de cette capacité</p>		<p>Référence : 3</p> <p>Objectif : 13</p>		
		<p><i>Indicateur 1.2</i> : Nombre de districts disposant de stratégies et de plans financiers et de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles,</p>		
		<p>Référence : 6</p> <p>Objectif : 28</p>		
		<p><i>Indicateur 1.3</i> : Mesure dans laquelle le système national de suivi, les enquêtes et le recensement sont en place et permettent de suivre les progrès de la répression du braconnage et de la criminalité liée aux espèces sauvages</p>		
		<p>Référence : Aucun système en place</p>		

Objectif : Un système national en place

Indicateur 1.4 : pourcentage de la couverture forestière dans les 28 districts cibles

Référence : À déterminer

Objectif : 5 % par an au-dessus du niveau de référence

S : Rapports sur le PNUAD, rapports du Gouvernement, rapports de tierces parties

F : Annuelle

ER : PNUD-Gouvernement

Produit 2 : Certains districts et certaines populations ont renforcé leurs capacités en matière de gestion des changements climatiques et d'accès à une énergie durable

Indicateur 2.1 : Nombre de districts dotés de plans et de stratégies visant à renforcer l'adaptation aux conséquences des changements climatiques

Référence : 5

Objectif : 28

Indicateur 2.2 : Nombre de femmes des districts cibles bénéficiant d'initiatives relatives aux changements climatiques

Référence : À déterminer

Objectif : À déterminer

Indicateur 2.3 : Nombre de nouveaux partenariats de développement disposant de fonds pour améliorer l'efficacité énergétique et/ou de solutions énergétiques durables à destination des populations/groupes et femmes insuffisamment desservis

Référence : À déterminer

Objectif : À déterminer

Indicateur 2.4 : Plus grande efficacité énergétique et plus grand nombre d'utilisateurs disposant de sources d'énergie modernes dans les 28 districts cibles

Bureau du Vice-Président, Agence météorologique tanzanienne, Cabinet du Premier Ministre, administration régionale et gouvernements locaux, Ministère de l'eau, Ministère des finances, Ministère de l'énergie et des minerais, Agence rurale de l'énergie, organisations de la société civile

Référence : À déterminer

Objectif : À déterminer

S : rapports sur le PNUAD, Rapports du Gouvernement et de tierces parties.

F : Annuelle

ER : PNUD, organismes des Nations Unies, Gouvernement

Produit 3 : Mise en place de systèmes de préparation permettant de prévoir efficacement les conséquences des catastrophes naturelles et d'y faire face.

Indicateur 3.1 : Nombre de districts dotés de systèmes d'alerte précoce en cas de catastrophe anthropique et naturelle

Référence : 2

Objectif : 28

Indicateur 3.2 : Nombre de femmes ayant été préparées à réduire au minimum les conséquences de catastrophes (2 initiatives pilotes de réduction des risques de catastrophe)

Référence : 0

Objectif : 1 000

Agence météorologique tanzanienne, gouvernement local, Ministère de l'énergie et des minerais, Agence rurale de l'énergie, organisations de la société civile.

PRIORITE OU OBJECTIF NATIONAL : Bonne gouvernance et état de droit

REALISATION VISEE PAR LE PNUAD : La gouvernance nationale est plus efficace, plus transparente, plus responsable et plus inclusive.

REALISATION 2 DU PLAN STRATEGIQUE : Des systèmes de gouvernance démocratique plus solides permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de moyens d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilisation.

Indicateur : Pourcentage de projets de loi présentés au parlement aux fins desquels des auditions sont conduites sur le terrain.

Référence : 0 %

Objectif : 30 %

Indicateur : Taux de participation à une élection nationale

Référence : Élection à la

S : Rapports de l'Assemblée nationale; rapports de la Chambre des représentants de Zanzibar

F : Annuelle; tous les cinq ans

ER : PNUD, organismes chargés de l'administration des élections

Produit 1 : Les parlements et les organismes chargés des élections sont en mesure de s'acquitter des fonctions permettant d'accroître la transparence, la responsabilisation et la participation citoyenne

Indicateur 1.1 : Nombre d'organisations de la société civile et d'établissements de recherche consultés par l'Assemblée nationale et la Chambre des représentants de Zanzibar

Assemblée nationale, Chambre des représentants de Zanzibar,

Partis politiques, Commissions électorales

Organisations de la société civile

ONU-Femmes
Union européenne,
Département du développement

Ressources ordinaires
15 003 000

Autres ressources
31 000 000

Total : 46 003 000

<p>présidence sur le continent : 42,84 % (8 626 283) (2010)</p> <p>Élection à la présidence à Zanzibar : 89,52 % (364 924) (2010)</p> <p>Objectif : Élection à la présidence sur le continent : 60 % (2020)</p> <p>Élection à la présidence à Zanzibar : 90 % (2020)</p>		<p>Référence : 10</p> <p>Objectif : 75</p> <p><i>Indicateur 1.2</i> : Pourcentage de femmes en âge de voter qui sont inscrites sur les registres électoraux</p> <p>Référence : À déterminer (2015)</p> <p>Objectif : À déterminer</p>	<p>international, Irish Aid</p>
<p>Indicateur : Pourcentage de la population de certains districts se disant confiante dans la capacité de la police et du système judiciaire de régler efficacement les affaires de violence contre les femmes et les enfants.</p> <p>Référence : Données de 2015</p> <p>Objectif : 20%</p>	<p>S : Enquête T-Watoto de 2015</p> <p>F : quinquennale</p> <p>ER : UNICEF/PNUD</p> <p>S : Rapports sur les projets, évaluations, examen périodique universel</p> <p>F : annuelle</p> <p>ER : ONU</p>	<p>Produit 2 : Les citoyens ont un meilleur accès aux rapports sur les droits de l'homme et au système judiciaire, dont ils tirent un meilleur parti.</p> <p><i>Indicateur 2.1</i> : Nombre de femmes des 28 districts cibles saisissant le système judiciaire officiel des affaires les concernant.</p> <p>Référence : À déterminer</p> <p>Objectif : À déterminer</p> <p><i>Indicateur 2.2</i> : Nombre d'affaires non réglées dans les juridictions de premier degré.</p> <p>Référence : 63 773</p> <p>Objectif : 10 000</p> <p><i>Indicateur 2.3</i> : Pourcentage de rapports présentés à temps aux organes conventionnels et aux titulaires de mandats au titre d'une procédure spéciale et aux fins de l'examen périodique universel.</p> <p>Référence : 30 %</p> <p>Objectif : 70 %</p>	<p>Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles (continent et Zanzibar)</p> <p>Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance Centres juridiques et des droits de l'homme Cabinet du Ministre de la justice ONU, Union européenne, Département du développement international, Irish Aid, Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement international</p>
<p>Indicateur : Pourcentage d'engagements de partenariats ouverts avec le Gouvernement effectivement appliqués et d'informations</p>	<p>S : Rapports du Gouvernement, Rapports de l'Initiative pour la transparence des industries</p>	<p>Produit 3 : Les principales institutions publiques sont en mesure de réprimer la corruption et de répondre à leurs besoins d'achat de</p>	<p>Office de lutte contre la corruption de Zanzibar, Bureau de la prévention et de la répression de la</p>

consultées.

Référence : 28 %

Objectif : 60 %

Indicateur : Existence de plans d'actions/stratégies anti-corruption.

Référence :

Continent : Phase III de la Stratégie et du Plan d'action nationaux anti-corruption en cours d'élaboration.

Zanzibar : Stratégie anti-corruption élaborée.

Objectif :

Continent : Phase III du Plan d'action et de la stratégie anti-corruption terminée et appliquée.

Zanzibar : Stratégie anti-corruption appliquée.

Indicateur : Existence d'un système national de collecte, de mesure et d'analyse des données permettant de suivre les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable et du cadre de coopération pour le développement.

Référence : Système de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement/de financement

Objectif : Système de suivi des objectifs de développement durable et du cadre de coopération pour le développement opérationnel et mécanisme de financement en place

extractives tanzaniennes,

Phase III de la Stratégie et du Plan d'action anti-corruption de Zanzibar, Bureau de la prévention et de la répression de la corruption,

Agence publique des services d'achat

F : Annuelle.

ER : Partenariat ouvert avec le Gouvernement, Office de lutte contre la corruption et la criminalité économique de Zanzibar, PNUD

S : Cadre de coopération pour le développement,

et rapports sur le suivi des objectifs de développement durable, rapports sur les projets.

F : Annuelle.

ER : PNUD

façon transparente

Indicateur 3.1 : Nombre d'institutions appliquant des stratégies et des plans d'action pour mettre un terme à la corruption.

Référence : 4

Objectif : 10

Produit 4 : Le Gouvernement a mis en place des mécanismes efficaces pour suivre l'utilisation de l'aide publique au développement (APD) et des autres sources mondiales de financement du développement et en rendre compte

Indicateur 4.1 : Pourcentage de ministères, de départements et d'organismes en mesure d'utiliser la Plateforme de gestion de l'aide pour gérer l'APD

Référence : 50%

Objectif : 90%

Indicateur 4.2 : Existence d'un système national de suivi des objectifs de développement durable

Référence : Système de suivi des Objectifs du Millénaire pour le

corruption,

Secrétariat à l'éthique
Ministère des finances
Agence publique des services d'achat

Banque de Tanzanie
Organisations de la société civile
ONU DC

Ministère des finances,
Partenaires de développement,
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

développement.

Objectif : Système de suivi des objectifs de développement durable en place et utilisé

Indicateur : Nombre de femmes se présentant à des élections au parlement et dans les conseils locaux (continent et Zanzibar)

Référence :

Continent/Parlement : 193 (2010)

Zanzibar/Parlement : 16 (2010)

Continent/Conseil : 172 (2010)

Zanzibar/Conseil : 17 (2010)

Objectif :

Continent/Parlement : 250

Zanzibar/Parlement : 25

Continent/Conseil : 200

Zanzibar/Conseil : 34

S : Rapports de l'organisme chargé de l'administration des élections

F : 2019, 2020,

ER : Organisme chargé de l'administration des élections, ONU-Femmes PNUD

Produit 5 : Les femmes sont davantage en mesure de participer aux processus électoraux et de prise de décision à tous les niveaux.

Indicateur 5.1 : Nombre de femmes participant à des élections générales en qualité de candidates.

Référence : 394 (2010)

Objectif : 509

Indicateur 5.2 : Ratio hommes-femmes dans la prise de décision à tous les niveaux

Référence : 30%

Objectif : 37%

Assemblée nationale, Chambre des représentants de Zanzibar, Registre des partis politiques, Commission électorale nationale Commission électorale de Zanzibar, Union européenne, Département du développement international